

Lignes directrices anti-corruption concernant les cadeaux et l'hospitalité

Pini Business Ethics - Doc. A

Version	02
Date de création	24 mars 2022
Date de modification	18 juillet 2023
Auteurs	Merlini Davide
Approuvé par	Galli Andrea



A

Introduction

La corruption entrave le développement économique, social et démocratique, fausse la concurrence et représente de sérieux risques juridiques et de réputation pour les entreprises. Pini applique une **tolérance zéro** à toutes les formes de corruption et d'extorsion. Pini a adopté, les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, y compris le dixième principe relatif à la lutte contre la corruption, par le biais de son code de conduite:

"Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes,

y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin".

Pini ne s'engagera dans aucun projet où il existe un risque que les activités de Pini ou de ses clients puissent entrer en conflit avec un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Un principe important au sein de Pini est que les employés ont la possibilité d'assumer une part importante de responsabilité dans leur travail quotidien.

L'intention de ces lignes directrices est de fournir une orientation claire aux employés de Pini et aux partenaires commerciaux (fournisseurs, agents, coentreprises, sous-traitants) sur la façon dont ils doivent adhérer, dans leur travail quotidien, au code de conduite de Pini et à la politique de durabilité de Pini en termes de lutte contre la corruption.

Cadeaux et hospitalité - principes généraux

Pini reconnaît que l'entretien de bonnes relations avec les partenaires commerciaux est une partie importante de l'activité commerciale régulière. L'offre et la réception occasionnelles d'un cadeau/d'hospitalité modestes offerts ou reçus par des employés et/ou des partenaires commerciaux sont acceptables à condition que le cadeau/l'hospitalité soient raisonnables, transparents, proportionnés et faits de bonne foi.

Les cadeaux et l'hospitalité donnés ou reçus ne doivent jamais violer le principe d'"indépendance indiscutable" de Pini. Les cadeaux et l'hospitalité ne doivent donc jamais être donnés ou reçus dans le but d'influencer la décision de Pini ou de quelqu'un d'autre.

Les directives anti-corruption de Pini doivent être conformes aux procédures locales et aux cultures commerciales applicables.

Cadeaux et hospitalité généralement acceptés (à donner ou recevoir)

1. Les cadeaux et l'hospitalité suivants sont généralement acceptés: de simples repas d'affaires, des cadeaux modestes à l'occasion d'anniversaires ou en cas de maladie, de petits échantillons commerciaux et des ornements de valeur limitée.





- 2. La définition d'un cadeau ou d'hospitalité modestes et la manière de les donner ou de les recevoir varient selon les cultures commerciales, les pays et les régions et sont définies par la direction Pini de chaque pays.
- 3. Les cadeaux et l'hospitalité tels que les divertissements, les invitations à dîner, les voyages, les conférences, les événements culturels et sportifs, les primes et les réductions ne doivent jamais être luxueux et doivent toujours être liés à l'activité professionnelle. En cas de doute, contactez votre responsable le plus proche.
- 4. Les cadeaux doivent de préférence porter le logo de l'entreprise ou de l'organisation qui les offre. Les cadeaux doivent avoir une valeur limitée, ne dépassant pas les limites de trivialité définies localement. La limite maximale de la valeur d'un cadeau est fixée à 50€, sous réserve d'ajustements locaux.
- 5. Les cadeaux donnés ou reçus au-delà des limites de trivialité définies localement peuvent être acceptés dans certains cas, à condition qu'ils aient été approuvés par la direction de Pini.
- 6. La valeur d'un grand nombre de petits cadeaux à un même destinataire doit être considérée ensemble et la fréquence des cadeaux doit être prise en compte pour porter un jugement sûr.

Quand les cadeaux et l'hospitalité (donnés ou reçus) ne sont jamais acceptés

- 7. Les cadeaux ou l'hospitalité (quelle que soit leur valeur) ne doivent jamais être offerts ou acceptés en secret.
- 8. Les cadeaux ou l'hospitalité (quelle que soit leur valeur) ne doivent jamais être offerts ou acceptés dans le cadre de négociations commerciales telles que l'évaluation d'un appel d'offres.
- 9. Les cadeaux (quelle que soit leur valeur) ne doivent jamais être offerts ou acceptés sous forme d'espèces ou de bons.
- 10. Les prêts, les garanties, les paiements, les remises d'achat irrégulières ou cachées et la livraison de biens ou de services des fournisseurs de Pini qui sont offerts en dehors du cadre d'un accord conclu et qui ne sont pas justifiés commercialement, ne doivent jamais être offerts ou acceptés.

Dons et implication des décideurs

- 11. Si Pini invite des fonctionnaires ou des décideurs à participer à un événement, un projet ou une activité de développement commercial dont PINI couvre les coûts, l'invitation doit être faite ouvertement et de manière transparente.
- 12. Les dons, de quelque nature qu'ils soient, ne doivent jamais être versés sur des comptes privés et ne doivent jamais être accordés au profit d'individus ou pour soutenir des partis politiques ou des politiciens individuels.
- 13. Les dons ne doivent jamais être accordés à des organisations dont les objectifs violent le code de conduite de Pini et/ou pourraient nuire à la réputation de Pini.



A

Plus d'informations

En cas de doute sur la manière d'agir au regard des présentes lignes directrices, demandez toujours conseil à votre responsable. Si vous avez des motifs raisonnables de soupçonner des irrégularités ou des actes répréhensibles dans les activités commerciales de Pini, et s'il n'est pas possible de signaler la situation à votre responsable ou si un rapport est ignoré, vous pouvez utiliser le système de dénonciation de Pini et envoyer un e-mail à **whistleblowing@pini.group.**